# **VILLEPARISIS**

# Les bons plans du Point Conseil Budget

## Envie de faire des économies sans renoncer à vos projets ?

Chaque mois, le Point Conseil Budget vous livre des conseils simples et pratiques pour anticiper vos dépenses, repérer les bonnes affaires et éviter les pièges du quotidien. Aides financières, organisation, repérage, vigilance... en s'y prenant tôt et avec méthode, il est possible de dépenser moins tout en profitant pleinement.



Infos pratiques

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Point conseil budget au : 01 64 67 52 43 ou par mail : <a href="mailto:akoundoul@mairie-villeparisis.fr">akoundoul@mairie-villeparisis.fr</a>



## Le Chèque Energie 2025

#### Le Chèque Énergie c'est quoi?

C'est une aide de l'État destinée à accompagner les ménages aux revenus modestes dans le paiement de leurs dépenses d'énergie liées à leur logement.

En raison de la suppression, au 1er janvier 2023, de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les critères précédemment utilisés pour l'établissement de la liste des bénéficiaires du Chèque Énergie ne sont plus applicables.

## À compter de l'année 2025, les modalités d'attribution du Chèque Énergie évoluent.

La majorité des bénéficiaires recevront automatiquement leur chèque au cours du mois de novembre.

Selon le calendrier estimé, la campagne d'envoi des chèques énergie pour le département du 77 aura lieu entre

le lundi 24 et le vendredi 28 novembre.

Les personnes non identifiées automatiquement ont la possibilité de formuler une demande sur la plateforme en ligne disponible sur le site officiel [http://www.chequeenergie.gouv.fr] ou par voie postale, et ce jusqu'au 28 février 2026.

#### Que pouvez-vous payer avec le chèque énergie ?

Vous pouvez payer vos factures : d'électricité, de gaz, de fioul, de pétrole liquéfié ou de bois.

# Comment pouvez-vous payer avec le chèque énergie ?

Vous pouvez utiliser votre chèque dès maintenant.

Vous avez 3 possibilités :

- 1. Envoyer le chèque par courrier à votre fournisseur d'énergie, par exemple EDF ou ENGIE. Vous devez :
- écrire à l'encre noire votre numéro de client ou votre numéro de contrat au dos du chèque énergie
- mettre le chèque énergie dans l'enveloppe
- ajouter dans l'enveloppe la copie d'un document, par exemple une facture ou un échéancier de paiement. Un échéancier de paiement c'est un document qui indique ce que vous devez payer chaque mois. Il doit y avoir votre nom, votre prénom et votre adresse sur le document.
- 2. **Donner le chèque** directement à la personne que vous voulez payer.
- 3. Payer sur le site internet <a href="https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/paiementen-liqne">https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/paiementen-liqne</a>

Vous pouvez aussi appeler l'assistance du chèque énergie au 0 805 204 805 (service et appel gratuit)

En cas de perte ou de vol de votre chèque énergie, vous pouvez demander un nouveau chèque énergie sur le site internet <u>www.chequeenergie.gouv.fr</u> au contacter l'assistance.



Au quotidien, pour réduire sa consommation d'énergie et faire des économies, adoptez des gestes simples!